



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents: Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Christophe SOUCHAUD

Excusé(e) s: Laurent VACHON, Jean CHARRY

Pouvoirs: Laurent VACHON donne pouvoir à Philippe ROSE
Jean CHARRY donne pouvoir à André BERTHOMIER

Secrétaire: Stéphane QUERRIOUX & Philippe ROSE

OUVERTURE DE SEANCE :

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION SENATORIALE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain.

Il rappelle que le bureau électoral est composé du Maire, des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes.

Il précise que les délégués et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

1^{er} tour élection des délégués :

Candidats : André BERTHOMIER, Philippe ROSE, Thierry ROLLE MILAGUET

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, élit les délégués suivants :

- André BERTHOMIER
- Philippe ROSE
- Thierry ROLLE MILAGUET

1^{er} tour élection des suppléants :

Candidats : Mylène COMBEAUD, Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, élit les suppléants suivants :

- Elisa ABAUX
- Mylène COMBEAUD
- Agathe BUSSIERE

Le scrutin est clos à 21 h 06.

2. AVIS SUR L'INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN A MOULISMES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture de la Vienne nous a adressé un dossier pour un projet de construction d'un parc éolien par la SASU ENERGIE MOULISMES.

Ce parc sera composé de 3 éoliennes de 200m de haut le long de la 147 entre Moulismes et Bussière Poitevine.

Une enquête publique à lieu du 7 juillet au 7 août 2020. Le commissaire enquêteur reçoit le public à la Mairie de Moulismes lors de permanence.

Après un débat, le Conseil Municipal avec 7 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions :

- donne un avis favorable au projet de construction d'un parc éolien sur la commune de Moulismes

3. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe que le Département de la Vienne attribue aux collectivités chaque année une enveloppe financière au titre du volet 3 du dispositif d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

La dotation 2020 s'élève à 23 500 €. Un montant supplémentaire de 11 750€ nous a été attribué dans le cadre du COVID-19. Le montant de l'enveloppe pour 2020 est de 35 250€.

Il propose d'utiliser cette enveloppe pour réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation des trottoirs Rue Principale – côté Moulismes.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Vienne

4. CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE : ADHESION A LA MISSION DE CONTROLE DES DOSSIER CNRACL

Monsieur le Maire informe que la collectivité est liée par une convention avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation et le contrôle des dossiers pour les agents CNRACL (plus de 28h).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de signer la convention avec le Centre de Gestion concernant la réalisation et le contrôle des dossiers CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022

5. BUDGET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEURS

Monsieur le Maire explique que la Trésorerie demande d'admettre en non-valeurs des créances irrécouvrables d'un montant de 257€82.

Un versement de 130€ par la personne diminue la dette à 127€82.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'admettre en non-valeurs la somme de 127€82 sur le budget assainissement

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion : réunion de Conseil Municipal : **jeudi 27 août à 20 h 30** à la salle polyvalente
- Matériel communal : la tracteur tondeuse ISEKI est en panne et engendre beaucoup de frais depuis quelques temps. Le garage BUJON nous a établis 3 devis : un ISEKI neuf pour 30 600€ TTC ; un GIANNY FERRARI neuf pour 32 400€ TTC et un GIANNY FERRARI avec 2h pour 30 000€ TTC.
- Fleurissement du bourg : devis d'Agriflor pour le fleurissement du bourg avec des vivaces pour un montant de 876€ plantation incluse. La commission doit se réunir pour émettre un avis avant validation.
- Commerce : suite à la parution de l'annonce pour le Vival sur les réseaux sociaux, plusieurs personnes se sont manifestés. Katia ROBUCHON doit rencontrer un couple et une autre personne.
- Commission école : la commission école s'est réunie le mercredi 8 juillet afin de travailler pour la rentrée sur les TAP et la cantine.
TAP : l'ATSEM a préparé le calendrier des activités jusqu'en juillet 2021, les devis avec les différents partenaires seront signés prochainement.
Cantine : avec la fermeture prochaine du Vival et dans l'attente d'une réouverture, la cantinière ira chaque début de semaine récupérer et passer ses commandes au Panier Sympa de Bussière Poitevine. Les enfants bénéficieront d'un menu des producteurs locaux une fois par semaine, de deux menus végétariens sur 6 semaines et deux desserts de la boulangerie sur 6 semaines. La cantinière souhaite avoir un four à vapeur, des devis vont être demandés.
- Manifestations : Rappelle balade avec l'Ecomusée le samedi 11 juillet
AG de l'ACCA le 26 juillet à 9 h 30 à la salle polyvalente
Inauguration du café de la gaité à Luchapt le 14 juillet
- Situation financière :

Entrées :	150 926,59
Recettes :	403 360,50
Dépenses :	318 749,92
SOLDE :	235 537,17

La séance est levée à 22 h 55.

Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET



